



RAPPORT DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ANNÉE 2021 ET 1^{ER} TRIMESTRE 2022

Un engagement permanent pour les droits et les libertés

Introduction

Le rapport d'activités présenté par le secrétariat général vise à présenter aux adhérentes et adhérents de la LDH une vue synthétique des principaux aspects marquants de son fonctionnement, de ses activités à tous ses échelons et de ses productions, afin de donner une image fidèle de l'essentiel de la vie de l'association. Exercice difficile tant la palette des activités de la LDH est importante, et dans ce bouillonnement, la crainte est toujours de passer à côté d'un événement marquant.

Les lignes qui suivent reflètent ainsi ce qu'a été l'action de la LDH en 2021, année marquée à nouveau par le contexte de la pandémie de Covid-19.

Année également marquée pour la LDH par la disparition de Michel Tubiana, le 2 octobre 2021, décédé prématurément des suites de la Covid-19. La LDH lui a rendu un vibrant hommage à la Maison du barreau à Paris, en présence de sa famille, de ses proches et de nombreux membres de la LDH. Le congrès du mois de juin honorera également sa mémoire.

Le présent rapport couvre la période du mois de mars 2021 au mois de mars 2022.

Pour mémoire, le Comité central avait été contraint en décembre 2020 de décider du report du congrès qui aurait dû se tenir en juin 2021, remplacé par une convention en format réduit en présentiel mais néanmoins satisfaisant au regard de la représentativité des personnes déléguées des assemblées régionales et dans le respect des statuts pour la mise aux votes des différents rapports.

Les sections, fédérations et comités régionaux sont restés mobilisés malgré les contraintes qu'imposaient les périodes de confinement liées à la pandémie. L'équipe salariée s'est également adaptée avec efficacité pour répondre aux nombreuses sollicitations des ligueuses et des ligueurs, comme des partenaires.

C'est donc une Ligue des droits de l'Homme toujours combative, réactive et bien présente qui une nouvelle fois a fait la preuve qu'elle était nécessaire pour fédérer et organiser les combats pour la défense des droits, des libertés et de la laïcité.

Les mobilisations ont été nombreuses, autant d'occasions de manifester dans les territoires pour la défense des droits, des libertés, de la dignité des personnes.

1. Les principales mobilisations de l'année 2021 et du premier trimestre 2022

Les sujets de mobilisation de la LDH ont été encore nombreux au cours de l'année 2021 (année des 120 ans de la loi de 1901) et du premier trimestre de l'année en cours. Dans la continuité de l'action engagée précédemment, celle contre le projet de loi « respect des principes de la République » et le contrat d'engagement républicain (CER) est à souligner. La LDH a animé une coordination composée d'associations et de syndicats pour s'opposer dans un premier temps au projet de loi dite « séparatisme » et au contrat d'engagement républicain, qui en est un de ses avatars. Malgré cela, la loi est passée et le CER mis en œuvre, ouvrant le chemin d'une démocratie muselée pour de nombreuses associations. Des recours sont engagés par le collectif « Séparatisme », pour contester tant la loi auprès de la Commission européenne que le décret instaurant le CER auprès du Conseil d'Etat, avant d'envisager une saisine de la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH). A noter que le Mouvement associatif s'est associé au recours devant le Conseil d'Etat initié par la LDH. Parallèlement, la LDH s'est élevée contre la suppression de l'Observatoire de la laïcité, décrétée brutalement par les autorités et remplacée par un Comité interministériel sur la laïcité afin de s'assurer du respect et de la promotion du principe de laïcité par l'ensemble des administrations publiques. De l'observation au contrôle continu !

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Sur ce sujet pourtant central, les Etats généraux de la laïcité, organisés par la ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur en charge de la citoyenneté, n'ont été qu'une pantalonnade, dénoncée dans un communiqué signé par un très grand nombre d'organisations, dont la LDH.

Le président de la LDH a été signataire du manifeste « La laïcité, un point c'est tout » aux côtés de nombreuses personnalités inquiètes des évolutions en cours.

Parallèlement, le gouvernement peaufinait la loi « sécurité globale » pour des libertés minimales (protection de la vie privée et des données personnelles insuffisantes, extension des pouvoirs de surveillance), puis, après la censure de dispositions sur les drones, ou caméras embarquées, la loi sur la responsabilité pénale et sécurité intérieure – « souriez, vous êtes filmés » : deux lois contre lesquelles la LDH a déposé au Conseil constitutionnel une contribution extérieure (cf. site du Conseil constitutionnel). Un nouveau « Schéma national du maintien de l'ordre » (SNMO) était également présenté et adopté malgré de très nombreuses objections, sans une seule référence aux observatrices et observateurs en manifestation, en dépit de la décision du Conseil d'Etat censurant la première version dudit SNMO. Il maintient l'usage plus que controversé de techniques d'encercllement et de nasse, et l'emploi d'armes comme le lanceur de balles de défense (LBD). La LDH l'attaque également.

Symbole de cette démarche sécuritaire globale, la présence du ministre de l'Intérieur à la manifestation des policiers en mai (et malheureusement d'une partie de la classe politique, que l'on n'attendait pas là).

Dans le prolongement, il est avéré que le Beauvau de la sécurité a été un vrai « flop ». La rupture qui aurait été salutaire sur les rapports entre la police, la gendarmerie et la population est reportée *sine die*. La démarche participative annoncée s'est faite... sans la société civile !

Les forces restent de l'ordre et le service public « gardien de la paix » attendra.

Une tribune de la LDH, du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples (Mrap) et de SOS Racisme, publiée dans *Libération*, a regretté cette occasion manquée.

La LDH s'est portée partie civile avec succès en première instance contre les violences policières racistes.

Les Observatoires des pratiques policières et des libertés publiques ont pu maintenir une activité certaine bien que perturbée par la pandémie. Des observatoires ont été créés à Rennes et Angers, et Montpellier a été relancé. Des observatoires ont agi en recours devant le Conseil d'Etat aux côtés de la LDH contre le SNMO, qui assimilait les observatrices et les observateurs aux personnes manifestantes. Le Conseil d'Etat, dans un arrêt du 10 juin 2021, a reconnu le rôle des observateurs indépendants, à l'instar des journalistes.

Enfin, la LDH peut se réjouir du prix de « La fierté de l'action civique » décerné par le Forum civique européen aux observatoires pour l'ensemble de leurs actions.

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, a lancé les Etats généraux de la justice (EGJ), attendus par le monde judiciaire (non concertés préalablement) et les justiciables. La LDH a proposé une contribution à ces EGJ sans se faire d'illusions sur une éventuelle prise en compte. Le processus n'a pas répondu à l'état de désespérance collective des acteurs de la justice : indépendance de la justice, équité de la procédure, accessibilité et humanité de la justice, place institutionnelle, office du juge, égalité devant la justice, collégialité de la décision, oralité des débats, défense des libertés individuelles, tels sont les principes qui auraient dû guider ces Etats généraux. Raté !

La LDH participe activement au collectif Justice des enfants, et a participé à de nombreuses manifestations. Elle est membre fondatrice de l'Observatoire du Code de la justice pénale des mineurs.

La LDH s'est à nouveau mobilisée tout au long de l'année pour demander la garantie d'un égal accès au droit au séjour de toutes les personnes étrangères en poursuivant ses actions pour la protection des mineurs non accompagnés (MNA), contre les obligations de quitter le territoire français (OQTF), les expulsions et la « dématérialisation » qui renvoie les demandeurs au seul dépôt numérique de leurs dossiers (vingt-trois recours ont ainsi été déposés devant les tribunaux administratifs).

La LDH s'est également engagée pour le respect des droits des demandeurs d'asile notamment à la Cour nationale du droit d'asile (CNDA) mais aussi face aux difficultés des Afghans pour obtenir l'asile ou permettre à leurs familles de les rejoindre en France, comme elle le fait aujourd'hui auprès de toutes celles et tous ceux qui quittent l'Ukraine, quelle que soit leur nationalité.

Patrons solidaires, le Réseau éducation sans frontières (RESF) et la LDH ont mené une campagne pour la régularisation des jeunes étrangers en formation, à l'occasion, notamment, de la discussion d'une proposition de loi visant à sécuriser l'intégration des jeunes étrangers pris en charge par l'aide sociale à l'enfance. Bien que la pétition ait recueilli plus de cinquante-mille signatures, ce texte n'a pas été adopté.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Dans le champ de la lutte contre les discriminations, la LDH est partenaire de la Défenseure des droits (signature de la Charte d'engagement) et participe à un nouveau service de signalement et d'accompagnement des victimes de discriminations qu'elle a mis en place avec un numéro d'appel, le 39 28, et un site Internet :

Antidiscriminations.fr.

Soixante-quinze sections ont répondu favorablement à l'appel à participation au dispositif par l'ouverture de permanences d'écoute et d'orientation. Deux réunions en visioconférence ont été tenues pour préciser les modalités d'intervention et de suivi.

La LDH s'est montrée très active sur le dossier du rapatriement des enfants et de leurs mères françaises retenus en Syrie, avec une tribune de F. Dumont et P. Baudouin parue dans *Le Monde* en avril 2021, le colloque qui s'est tenu au théâtre du Rond-Point en juin 2021, l'organisation d'une conférence de presse au siège de la LDH le 15 février 2022. En raison de la stratégie du président de la République du « cas par cas », qui aboutit à un rapatriement au compte-goutte des enfants, la France a été condamnée par le Comité des droits de l'Homme de l'ONU. Ce non-respect des droits fondamentaux et des textes internationaux, telle la Convention internationale pour les droits des enfants (Cide), amène des sections à se mobiliser en lien avec le groupe de travail (GT) « Jeunesse et droits de l'enfant », pour que la presse régionale et l'opinion publique s'emparent du sujet.

2. Le fonctionnement interne

La LDH en quelques chiffres

En 2021, la LDH compte 8 258 adhérents dont 4 443 femmes, 3 791 hommes et 24 neutres. Pour mémoire, la LDH comptait 8 540 adhérents en 2020 et 8 306 adhérents en 2019.

Cet effectif représente 279 sections (285 en 2020), 49 fédérations (49 en 2020) et 21 comités régionaux (21 en 2020). Il y a 193 personnes adhérentes dites « isolées ».

La pandémie de la Covid-19 explique en partie cette baisse mais pas seulement. Les enquêtes menées dans le cadre du processus « Avenir de la LDH » apportent des éclairages sur cette situation (cf. paragraphe 4).

Trois sections se sont constituées : Remiremont (88), Lons-le-Saulnier (39) et Apt (84).

Des sections ont changé de nom afin de correspondre au territoire sur lequel elles agissent : Saint-Malo et pays malouin (35), Montceau bassin minier (71).

Des sections ont fusionné : Coutances-Granville (50), cinq sections de Lyon et des environs pour devenir Lyon confluences (69), Toulon, La Seyne (83), Massy-Palaiseau-Verrières (91).

Il faut noter que douze sections n'ont pu élire un bureau faute de candidatures, alors que le nombre d'adhérents dépasse, parfois largement, le minimum requis pour en constituer un. Dans plusieurs sections, des bureaux ont été élus mais sont incomplets (pas de présidence, pas de secrétariat ou de trésorerie). Ces deux points sont des sujets de préoccupation qui devront trouver une solution.

Cinq sections ont été dissoutes : Brest UBO (29), Châteaulin (29), Elbeuf (76), Pertuis (84), Nanterre université (92) mais plusieurs militantes et militants de ces sections ont pérennisé leur adhésion dans les sections les plus proches.

Le secrétariat général

Emanation du Bureau national, le secrétariat général est actuellement composé formellement de trois personnes avec l'appui d'un vice-président. Les tâches sont multiples et chronophages (suivi des échelons territoriaux, participation à des groupes de travail, représentation de la LDH dans différentes instances ou collectifs, réunions avec les services du siège, etc.).

Dix Lettres du secrétariat général ont été publiées, abordant les informations statutaires (calendrier, informations sur les élections, rappel de points des statuts), des campagnes ou actions soutenues par la LDH, des informations sur l'avenir de la LDH, sur le siège, sur les actions proposées par le national (courriers à relayer aux parlementaires, projet avec la Macif...).

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

La Lettre du secrétariat général est néanmoins peu relayée, au-delà des destinataires attirés, à savoir les membres des bureaux des sections, fédérations et comités régionaux. A analyser dans le cadre d'une réflexion plus globale sur la communication interne et externe de la LDH.

Le secrétariat général doit être revu dans sa composition (élargissement) et dans son fonctionnement (répartition des rôles et suivi des dossiers...).

La vie du siège

A nouveau l'équipe salariée a dû s'adapter à une situation alternant des moments de présence et de télétravail partiel ou total. Deux séquences de travail collectives auront permis d'améliorer les conditions de travail à distance avec du matériel adapté et quelques principes et règles de vie collective. La réflexion interne sur le télétravail, en dehors de tout contexte sanitaire exceptionnel, va quant à elle se poursuivre à la lumière des enseignements de ces séquences un peu subies.

L'espace direction

Le travail au sein de l'espace direction comprend actuellement six dimensions :

- le copilotage du processus de travail sur l'avenir de la LDH (cf. partie 4 de ce rapport) ;
- le soutien à l'organisation de la vie institutionnelle (cf. ci-dessous sur la vie des instances) et aux liens entre les différentes instances et structures de l'organisation. A noter en 2021 l'ouverture à l'ensemble des structures de la plateforme en ligne (espace « Partage LDH ») permettant la mutualisation d'informations (cf. zoom ci-après). A noter également la mise en place d'un fonctionnement en réseau pour accompagner les sections dans leur engagement au sein de la Plateforme « antidiscriminations.fr » de la Défenseure des droits (DDD) : mise en place d'un dossier au sein de l'espace « Partage LDH » et d'une mailing-list (perm.sections@ldh.fr), pour permettre aux sections d'échanger entre elles et pour transmettre des informations sur les initiatives de ladite plateforme. A ce stade elle est encore peu utilisée, mais les perspectives sont encourageantes ;
- le développement de projets avec, notamment, le projet CQFD pour l'égalité et l'expérimentation avec le comité régional des Hauts-de-France de la création d'un poste de salariée dédié au développement des concours de plaidoiries, en appui sur l'expérience réussie de la section de Compiègne-Noyon, et avec le soutien de fonds publics et privés, ainsi qu'un appel à dons spécifique ;
- la vie au siège : la coordination de l'équipe salariée et le lien avec les représentants du comité social et économique ; une réflexion sur les évolutions de l'organisation interne ; un travail sur la politique salariale ; le suivi de dossiers litigieux avec des prestataires... L'année a été marquée par le décès de Jamel Mozrani, qui entretenait depuis des années les locaux du siège avec efficacité. Personne affable et discrète, il manquera à celles et ceux qu'il côtoyait rue Marcadet. La LDH s'est associée au deuil de sa famille ;
- les demandes et bilans des subventions nationales : à noter ici une légère augmentation en 2021 qui cependant masque des évolutions ; un affaiblissement du soutien financier de l'Etat à l'activité juridique, au moment où la LDH s'est engagée auprès de la Défenseure des droits pour accompagner la plateforme antidiscriminations ; un développement des partenariats avec des communes de Seine-Saint-Denis (Aubervilliers, La Courneuve et Saint-Ouen) autour de permanences juridiques professionnelles spécialisées en droits des étrangers ; une augmentation des fonds issus du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA) formation ; une nouvelle subvention obtenue auprès de la Miviludes (en lien avec le groupe de travail « Phénomènes sectaires »)... ;
- par ailleurs, en fonction d'opportunités, la négociation de partenariats financiers. A titre d'exemple, le partenariat avec la Macif a été reconduit et une convention a été signée avec la société de taxis G7 dans le cadre d'un processus de formation sur le thème : « Respect et sécurité à bord ». Initiatives à développer dans la perspective de créer un pôle « formation ».

Un travail conséquent a été fourni en vue du renouvellement des agréments : celui du Don en confiance pour trois ans, et celui de l'Agence du service civique, intégrant l'augmentation du nombre de postes pour les sections.

Zoom sur l'espace « Partage LDH »

Cette plateforme collaborative interne est désormais ouverte à l'ensemble des structures de la LDH. Elle concrétise le vœu souvent exprimé de mutualisation des ressources. Elle est construite pour faciliter le travail des membres actifs de la LDH et concerne donc les animateurs de sections, fédérations, régions et les groupes de travail (GT), ainsi que les

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

structures institutionnelles (Comité central, Bureau national) et le siège. La plateforme « Partage » n'est pas accessible à tous les adhérents qui ont accès aux informations de la LDH sur le site www.ldh-france.org ainsi que par leurs abonnements aux listes de diffusion, au *LDH Info*, aux revues et/ou lettres.

Un vadémécum dédié, « Utilisation de la plateforme « Partage » de la LDH », permet la prise en main de cet espace, laquelle s'est faite aussi au travers l'organisation de réunions en visioconférence avec le Comité central, les GT, les comités régionaux et les sections.

L'espace juridique

2021 aura été une année marquée par la durée de la crise sanitaire et les conséquences que cela a eues, notamment pour les ressortissants étrangers en termes d'accès au service public (la situation sanitaire ayant grandement détérioré le dispositif de dématérialisation), de fonctionnement même du service public (l'important retard pris dans le traitement des dossiers en cours suite à l'arrêt de l'administration pendant quatre-vingt-deux jours au printemps 2020), de vie quotidienne (l'extrême précarisation matérielle a été constatée, les étrangers dépourvus de titre de séjour n'ayant eu accès à aucun dispositif d'aide, comme cela a été le cas pour tous les autres travailleurs informels). En conséquence, l'activité s'est concentrée sur la poursuite du traitement à distance des sollicitations qui sont arrivées à l'adresse perm@ldh-france.org

Le maintien de la permanence dématérialisée a permis de conserver les liens avec les personnes en difficulté. Ainsi, de janvier à septembre 2021, 1 376 demandes ont été traitées, qui se répartissent comme suit : 1 266 sollicitations portant sur des questions diverses (droit des étrangers, discrimination, droit pénal, etc.) et 110 sollicitations ayant trait au gel des visas dans le cadre des procédures de regroupement familial. La permanence téléphonique a été rétablie pleinement au mois d'octobre 2021, entraînant la fermeture définitive de la permanence dématérialisée. D'octobre à décembre 2021, ce sont 76 dossiers qui ont été traités dans ce cadre.

Pour l'année écoulée, ce sont donc 1 452 personnes qui auront pu être renseignées.

Parallèlement, 4 715 courriels ont été renseignés. Nombre de questions ont porté sur le droit des étrangers, les arrêtés municipaux, le passe sanitaire, etc.

Enfin, dans le cadre de l'activité juridique au siège, ce sont 119 interventions et recours qui ont été effectués. Pour 31 personnes se trouvant dans l'impossibilité de prendre rendez-vous en préfecture à partir de l'agenda dématérialisé, une requête en référé « mesures utiles » a été rédigée par le service.

La LDH est présente, dans le cadre de ses permanences en matière de droit des étrangers, dans les maisons de justice et du droit (MJD) de Seine-Saint-Denis : Aubervilliers, La Courneuve. 1 382 personnes ont pu être reçues et aidées dans leurs démarches (1 108 personnes en 2020). A cela doivent être ajoutées les 168 personnes qui ont pu être accompagnées juridiquement ainsi que les 78 personnes reçues depuis le démarrage de la permanence au sein du point d'accès aux droits (Pad) de Saint-Ouen. La LDH assure des permanences en droit des étrangers au sein des Pad parisiens des 18^e, 19^e, et 20^e arrondissements ; 803 personnes ont été reçues dans les Pad parisiens.

L'action de la LDH au sein de la maison d'arrêt pour hommes de la Seine-Saint-Denis est une action qui existe depuis 2005. L'année 2021 aura vu une forte augmentation du nombre des personnes reçues. 11 permanences ont été assurées, sachant que les permanences de janvier, février, mars, avril et mai 2021 ont été assurées en présentiel ou en distanciel. Ce sont 117 personnes qui ont été accompagnées juridiquement.

En début d'année 2022, Isabelle Denise, responsable du service juridique, a annoncé son départ de la LDH après vingt-huit années de bons et loyaux services. Qu'elle soit remerciée très chaleureusement pour son engagement sans faille.

L'espace administratif et financier

Le travail de consolidation des relations entre le service et le « réseau LDH » a été poursuivi avec un succès certain. Cinq sessions d'information-formation ont été organisées par le trésorier national, Alain Esmerly, et le responsable administratif et financier, Jean-Claude Manso. Près d'une soixantaine de sections ont répondu présentes à cette initiative, qui sera renouvelée chaque année. Le document financier pour le bilan des sections a été aménagé pour en faciliter les écritures et le travail de consolidation du budget national. Le dialogue constant avec le Crédit Coopératif a porté ses fruits, les difficultés entre la banque et les sections ont fortement diminué.

La prise en compte des recommandations de la Cour des comptes est également engagée par le service pour une mise en œuvre en 2022.

L'espace communication

En 2021, le service communication a publié 64 communiqués LDH, 139 communiqués communs avec d'autres organisations, 58 appels à manifestations et à rassemblement, 20 pétitions, 35 lettres ouvertes. 52 tribunes sont parues dans la presse, et 4 732 coupures presse sur la LDH ont été enregistrées. 7 conférences de presse ont été organisées en fonction de l'actualité ou de campagnes.

La plateforme « Partage » a été mise en place, alimentée, avec une formation des sections pour l'utiliser et la création d'un vadémécum explicatif.

Le service a réalisé un vadémécum sur la communication pour soutenir les différents échelons territoriaux de la LDH pour leur propre communication. Une formation a été organisée avec la région Aquitaine.

S'agissant des campagnes : le service a proposé une campagne sur les 10 raisons d'adhérer à la LDH (en septembre/octobre 2021) et une campagne d'appel aux dons sur les victoires juridiques avec déclinaisons de Gifs pour les réseaux sociaux (novembre/décembre 2021).

A la suite du décès de Michel Tubiana, le service communication a produit un dossier comprenant des photos et vidéos le montrant dans ses différents combats associatifs pour la LDH, pour EuroMed Droits, la FIDH et dans sa vie professionnelle.

Présence de la LDH sur les réseaux sociaux

L'année 2021 a été touchée par les suites de la pandémie mondiale de Covid-19 de 2020. Un couvre-feu a été mis en place du 15 décembre 2020 au 20 juin 2021. L'activité militante en est restée fortement perturbée et les libertés publiques ont continué à être malmenées. Afin de pallier la mise à mal de l'espace militant, la LDH a poursuivi son investissement sur les espaces numériques, et notamment les réseaux sociaux. La visibilité acquise par l'association en 2020 s'est maintenue cette année. Le nombre d'abonnés sur Facebook et Twitter a continué d'augmenter, sans pour autant atteindre les très bons résultats de 2019.

Si la progression s'est largement ralentie en 2021 par rapport à l'année record de 2020, celle-ci reste tout à fait probante : 70 000 abonnés à son compte Twitter fin 2021, contre 61 000 fin 2020, 43 125 fin 2019 et 32 200 fin 2018.

Après un pic très important d'abonnements au compte Twitter de la LDH en novembre 2020 (3 400 nouveaux abonnés), pendant la période de mobilisation contre la loi sécurité globale, l'acquisition de nouveaux abonnés s'est stabilisée à une moyenne de 740 nouveaux abonnés par mois sur l'année 2021.

Cette tendance en demi-teinte se confirme pour Facebook : le nombre d'abonnés à la page de la LDH est toujours en augmentation, avec 157 631 fin mars 2022, contre 149 000 abonnés fin 2020 et 140 000 en 2019.

La visibilité de la LDH sur les réseaux sociaux s'est appuyée sur plusieurs thématiques différentes au cours de l'année : la laïcité, avec le projet de loi sur les principes républicains et les dissolutions de l'Observatoire de la laïcité ou d'associations, le décès de Michel Tubiana, ou encore la situation de Julian Assange, les problématiques de racisme, notamment dans la police, et la situation en Palestine.

La LDH a une centaine de pages Facebook et une trentaine de comptes Twitter alimentés par ses militantes et militants en section. Pour suivre les mises à jour régulières de ces outils de communication, elle a mis à disposition de ses membres un tutoriel actualisé et propose à nouveau d'aller à leur rencontre pour les aider dans leur communication numérique, avec des formations aux régions qui en expriment le besoin.

Le rapport annuel reviendra plus en détail sur ce point, important pour la notoriété de la LDH.

La revue Droits & Libertés

Trois numéros ont été publiés sous cette nouvelle dénomination, en 2021 : « Combats antiracistes », « Ecole et démocratie », « Phénomènes sectaires - nouveaux visages », et un en 2022 : « Crises globales, les droits en jeu », thème de l'université d'automne (cf. ci-dessous)

Notre revue est de grande qualité, il est primordial que les sections mettent en œuvre sa diffusion auprès des ligueurs et des ligueuses mais aussi auprès de librairies, bibliothèques, centres de documentation et d'information des établissements scolaires... pour aider au développement de la diffusion.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Pour accompagner les sections dans leur action de promotion de la revue, le service communication a édité un vadémécum.

Le nombre d'abonnés est de 3 223 en 2021, ce qui représente une légère baisse par rapport à l'année passée (3 420). Une stratégie renforcée pour augmenter le lectorat interne et externe est une nécessité impérieuse dès 2022 (par exemple chaque section pourrait prendre un ou plusieurs abonnements).

L'université d'automne (UA)

L'université d'automne a pu se tenir à l'espace Reuilly, à Paris, malgré le contexte sanitaire contraignant. Le thème de cette année était « Sociétés confrontées à une crise globale : les droits en jeu ! ». Cet événement a été organisé en présentiel et a permis à plus de 120 personnes d'entendre des interventions de qualité et d'échanger sur des thèmes majeurs liés à l'action de la LDH, tant sur le plan national qu'international (FIDH, EuroMed Droits, Forum civique européen, Réseau Esprit critique...) : les droits dans un contexte de crises globales, le multilatéralisme en question, les différentes formes de résistances et de solidarités...

La captation de l'UA a été mise en ligne sur la chaîne YouTube de la LDH.

Des programmes dans les territoires

La LDH a mis en place des programmes structurants sur les territoires. Ils permettent la mobilisation des sections tant dans les quartiers que dans le milieu rural.

Le programme CQFD (« Citoyenneté, quartiers, fraternité et droits ») a été fortement impacté par la pandémie. La plupart des actions dans les territoires n'ont pas pu se tenir. Le comité de pilotage élargi aux sections intervenant dans les quartiers s'est cependant réuni pour tracer les perspectives de relance le plus tôt possible en 2022. La LDH est toujours active au sein du collectif Vie associative dans les QPV, initié par le Mouvement associatif et la Fédération des centres sociaux. Après la Charte de coopération interassociative dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) (2020), le collectif a travaillé sur un plaidoyer portant seize propositions pour soutenir les actions des acteurs associatifs intervenant dans les QPV.

Les programmes « Ecrits pour la fraternité » dont le thème, cette année, était « Rien n'est tel que le rêve pour engendrer l'avenir », à partir d'une phrase de Victor Hugo, ainsi que les concours de plaidoiries, mobilisent des centaines de classes à tous les niveaux. Au-delà des difficultés passagères et circonstancielles, la mobilisation des sections pour les conforter doit figurer dans les priorités à venir. Cela passe également par la mise en œuvre d'un processus global d'auto-évaluation accompagnée, avec le souci d'évaluer pour évoluer, culture qui reste à développer au sein de l'association.

La vie des instances

Le Bureau national (BN) s'est réuni hebdomadairement pour traiter des questions d'actualité, de mise en œuvre des décisions collectives (sa fonction exécutive), de la place de la LDH dans les différents espaces de concertation, des rendez-vous institutionnels, des auditions des responsables des groupes de travail, de la préparation du congrès de Marseille et de celui du centenaire de la FIDH en octobre 2022, qui se tiendra à Paris. Les membres du BN sont en liens constants pour répondre aux sollicitations du réseau LDH et des partenaires.

Le Comité central (CC), en réunion mensuelle, est un espace d'échanges et de concertation qui permet la confrontation des points de vue. Il veille au respect des orientations prises en congrès et en convention. Les débats, parfois vifs, sont de qualité : sur le processus avenir de la LDH, sur la situation des enfants français et de leurs mères retenus en Syrie et sur les enjeux internationaux (Patrick Baudouin, Françoise Dumont), sur le projet de loi sur la réforme de la justice (Evelyne Sire-Marin), sur la question de l'écologie et de l'environnement (Lionel Brun-Valicon), sur le sujet du handicap (Ahmed Dahmani), sur la jeunesse et l'engagement (Florence Ihaddadène), sur la situation sanitaire et les libertés publiques, sur la réforme statutaire de la LDH...

Deux réunions exceptionnelles du Comité central se sont tenues les dimanches 3 octobre (rôle du Comité central) et 7 novembre (rôle des groupes de travail) dans le cadre du processus « Avenir de la LDH ». En sus des réunions mensuelles,

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

le Comité central s'est également réuni exceptionnellement les 17 et 21 janvier 2022 en visioconférence, afin de travailler sur la réforme des statuts.

A noter que le rapport du Bureau national présenté au Comité central par le président a été revu sur un format raccourci pour permettre un plus grand nombre de prises de parole.

Il a fallu aussi s'adapter aux urgences de l'actualité, il a donc été difficile de tenir la programmation des interventions thématiques prévues en début d'année.

La plupart des réunions se sont tenues en visioconférence, ponctuellement en présentiel au « rythme » des mesures sanitaires. Cependant, il faut constater un certain absentéisme, avec une moyenne de 25-27 élus effectivement présents, sur 41 membres. A noter la démission de 7 ligueuses et ligueurs depuis le dernier congrès, qui l'ont été du fait d'indisponibilités personnelles.

Les groupes de travail (GT)

Pour mémoire, il existe vingt-trois groupes de travail dont l'objectif est de nourrir la réflexion collective. A noter la tendance amorcée en 2020 et qui se confirme, à savoir la tenue de réunions communes à deux ou plusieurs groupes. La nécessaire transversalité s'instaure peu à peu et devra être confortée avec les groupes de travail en régions. Il faut également noter la création d'un nouveau GT : « Droits et libertés dans le monde », (intitulé à confirmer) conformément au vœu émis lors du congrès de 2019.

Enfin, un formulaire en ligne a été créé en plus du bulletin d'inscription GT pour faciliter les démarches d'enregistrement des personnes souhaitant y participer.

Les GT ont pu tenir des réunions et auditions en visioconférences, cette nouvelle possibilité, qui était vécue plutôt comme une contrainte en 2020, est devenue un atout pour la participation du plus grand nombre.

On soulignera l'augmentation des formations faites par les GT, tel le GT « Laïcité » qui est intervenu à douze reprises auprès des sections (sur le thème de la laïcité et sur le projet de loi « principes républicains »), dans un module à la faculté de médecine de Saint-Etienne, et qui a tenu une réunion avec le GT « Lutte contre les extrêmes droites ». On mentionnera aussi la participation à la réflexion d'institution, tels les GT « Jeunesse et droits de l'enfant » et « Santé, bioéthique », pour le rapport de la DDD sur la santé mentale des enfants pendant la pandémie ; la participation du GT « Jeunesse et droits de l'enfant » au sein du collectif CEP-Enfance pour l'ouvrage *Enfance, l'état d'urgence, nos exigences pour 2022*. Le GT « Handicap et citoyenneté » a produit un diaporama sur le sujet, utilisable par les sections pour des débats. Des colloques ont pu aussi être organisés, ainsi le GT « Phénomènes sectaires » sur l'emprise mentale et les violences sexuelles en octobre 2021, avec 120 participantes et participants, dont de nombreux partenaires.

Le GT « Mémoires, histoire, archives » a organisé des auditions, notamment sur le parcours de Madeleine Rebérioux pour le centenaire de sa naissance, sur l'édition critique de *Mein Kampf*, sur la réflexion sur l'universalisme débarrassé de ses déformations à l'époque coloniale, et sur les 70 ans de la fin de la guerre d'Algérie. Il a participé à l'animation du site Internet qui poursuit le travail du site *ldh-toulon.net*, devenu *histoirecoloniale.net* (la question du financement pour sa pérennité est posée).

Plusieurs GT ont produit des notes et communiqués de presse diffusés au sein de la LDH pour alimenter la réflexion.

L'Observatoire de la liberté de création s'est réuni régulièrement en visioconférence pour réagir aux censures ou demandes de censure toujours trop nombreuses, y compris les nouvelles formes lors de cinq soirées d'étude, particulièrement stimulantes. L'Observatoire a produit plusieurs communiqués de presse en fonction de l'actualité (ouverture des lieux culturels, cérémonie des Césars et intervention de Corinne Masiero, blocage du concert d'Anna von Hausswolff par des catholiques intégristes...).

De nouveaux outils ont fait leur apparition, avec succès : le GT « Santé, bioéthique » a ainsi organisé un webinaire retransmis sur Facebook Live, portant sur les brevets, le GT « Etrangers et immigrés » également sur l'Afghanistan.

Cependant plusieurs GT connaissent des difficultés à se réunir, à établir un programme et une réelle fragilité faute d'une mobilisation effective des membres (« Communication », « Lutte contre les extrêmes droites », « Femmes, genre, égalité », « Logement »...). En particulier, les personnes inscrites se limitent souvent à recevoir des informations sans réelle participation au travail collectif. Les animatrices et animateurs desdits groupes se trouvant souvent « un peu seuls ».

Une réflexion sur l'accompagnement des GT en général est à initier, y compris en articulation avec les GT régionaux voire locaux existants. Une fonction de coordination intergroupes du national au local serait souhaitable.

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Le « Comité de sélection des partenariats – films » a poursuivi son activité en visionnant et labélisant de nombreuses œuvres, produisant des notes d'accompagnement. Cette activité occupe un poste équivalent à un mi-temps. Une analyse est en cours à ce sujet et un ajustement est sans doute nécessaire afin de labéliser des films dont l'affichage du partenariat LDH est visible.

Des publications

Un numéro hors-série de la revue *Politis*, en partenariat avec la LDH, sur le thème « Libertés fondamentales, combat vital », avec des contributions de ligueuses et de ligueurs sur les restrictions des libertés, la liberté associative, la refondation de la police et de la justice... et un encart publicitaire sur la revue *Droits & Libertés*, est paru.

Les espaces de concertation pour des partenariats dynamiques

Ils sont nombreux, de tous ordres (entre associations, avec des organisations syndicales, les pouvoirs publics...). La LDH y tient toute sa place.

Quelques exemples

Sur le volet société civile : la LDH a participé activement aux travaux du Mouvement associatif (dossier QPV, élections présidentielles et législatives..), de Romeurope (instances et mobilisations dans les territoires), du Collectif des associations unies (manifeste pour les élections), du collectif « Séparatisme » (animation, rédaction des communiqués, du recours...), du collectif pour une alternative au Service national universel (SNU) (co-animation, préparation du document « alternative au SNU », rendez-vous institutionnels...), des Etats généraux des migrations (instances, préparation des actions...), de la Coordination française pour le droit d'asile (CFDA), du collectif Alerte (plaidoyer pour les élections), du Collectif pour une nouvelle politique des drogues-CNPD (un sondage via l'institut CSA pour les 50 ans de la loi de 1970 et une conférence de presse).

Le dialogue avec le gouvernement, les directions interministérielles et les parlementaires a été dense : avec Elisabeth Moreno, ministre déléguée à l'Egalité entre les femmes et les hommes, de la Diversité et de l'Egalité des chances, à deux reprises, mais aussi une audition organisée par la Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal), dans le cadre de la préparation la stratégie française en réponse à la recommandation européenne sur l'inclusion des Roms, une audition par la Mission parlementaire sur les nouvelles technologies dans le domaine de la sécurité, une autre par la commission d'enquête de l'Assemblée nationale sur les migrations, les déplacements de populations et les conditions de vie et d'accès au droit des migrants, réfugiés et apatrides en regard des engagements nationaux, européens et internationaux de la France, par la Commission de la défense nationale et des forces armées de l'Assemblée nationale, à propos de la vente d'arme au Yémen, par la Commission des affaires sociales du Sénat, dans le cadre des travaux sur la proposition de loi instaurant la vaccination obligatoire contre le Sars-CoV-2 (23 septembre) et enfin celle sur la proposition de loi n° 4636 visant à réhabiliter les militaires « fusillés pour l'exemple » durant la Première Guerre mondiale. De nombreux échanges ont eu lieu avec la Miviludes : informations sur des dossiers sensibles, dossier de financement, participation au colloque (cf. § GT) et la Dilcrah (dossier de financement...).

La LDH est membre de la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) et a très activement participé à ses travaux : plénière et plusieurs groupes de travail (racisme, handicap, éducation, droits de l'enfant, justice...). Ses membres ont été rapporteurs de plusieurs avis.

Suite au décès de Michel Tubiana, Pierre Tartakowsky est devenu titulaire et Nathalie Tehio, suppléante.

La LDH a également maintenu ses collaborations avec la DDD, notamment sur la plateforme « Discriminations », l'Arcom (ex-CSA) sur le sujet de la haine en ligne, avec le Contrôleur général des lieux de privation de liberté, le Conseil d'orientation de l'agence de la biomédecine, par une participation aux instances avec Tatiana Gründler qui a été renouvelée.

La LDH participe aux travaux du Conseil national de l'information statistique (Cnis) qui a pour principale mission de faire dialoguer les producteurs et les utilisateurs de la statistique publique (volets social, économique et financier).

Les partenaires internationaux

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

- FIDH : cette année, la préparation du congrès du 100^e anniversaire de la FIDH, qui se tiendra à Paris, en octobre 2022, a mobilisé une partie de l'équipe élue et salariée, entre autres dossiers. La LDH participe aux instances (bureau international avec un poste de vice-présidente : Maryse Artiguelong), relaie des communiqués de presse et est partie prenante de certaines actions juridiques.

- EuroMed Droits : Marie-Christine Vergiat a été élue au comité exécutif du bureau d'EuroMed Droits ; quatre groupes de travail se sont reconstitués avec une représentation de la LDH dans chacun d'entre eux : migrations et asile, droits des femmes et égalité de genre, droits économiques, sociaux et culturels, Palestine.- Forum civique européen (FCE) : la LDH a accueilli en son siège l'assemblée générale du FCE. Pour le FCE, la reconnaissance du rôle des associations pour répondre aux conséquences de la crise sanitaire a été un thème important. Cela a nécessité de faire valoir les besoins de populations initialement laissées pour compte, obtenir les conditions permettant aux associations d'agir. La dénonciation des mesures touchant le droit d'association, comme les dissolutions administratives et le contrat d'engagement républicain, a été relayée vis-à-vis des institutions européennes. Le récent rapport sur l'état de droit en France montre que ce sujet est une préoccupation grandissante.

L'Agence des droits fondamentaux de l'Union européenne a contacté la LDH directement ou au travers du FCE, pour s'informer sur la situation des droits en France.

La vie de la LDH dans les sections, fédérations et comités régionaux

Les sections

Malgré les vents contraires de tous ordres, les sections se sont fortement mobilisées, en adaptant leur fonctionnement, parfois difficilement, mais finalement le bilan est globalement positif ; ce qui ne doit pas cacher des difficultés. Si l'on peut se réjouir de la création de nouvelles sections et de l'élargissement territorial pour d'autres, il est à déplorer que faute de renouvellement de leurs membres et d'un manque d'activités, certaines ont dû être dissoutes. Des sections peinent à renouveler leur bureau, la possibilité de partager les tâches en collégialité doit permettre de créer un nouvel élan. Nous sommes alertés également par des ligueurs et des ligueuses des tensions voire de conflits internes entre des membres d'une même section, il faut donc rappeler comme nous l'avons fait dans le rapport précédent qu'une section est un espace de débats, que les confrontations sont normales, mais qu'il y a quelques règles à respecter dans l'intérêt de tous et toutes et en premier lieu de la LDH. Des divergences de points de vue peuvent exister mais il faut veiller aux dérapages, aux communications externes qui pourraient nuire à l'image de la LDH. Quelques sujets ont provoqué des échanges parfois vifs, tels que la laïcité, le passe sanitaire et plus récemment l'agression russe en Ukraine.

Une médiation est parfois nécessaire. Il est regrettable que des démissions de la LDH se produisent sur un désaccord qui bien souvent aurait pu être réglé.

Enfin, il faut rappeler l'importance de réserver un temps d'accueil pour les nouveaux adhérents et les nouvelles adhérentes, lors d'un moment convivial.

Les fédérations

Une fédération est un espace militant qui permet de mutualiser des actions entre sections d'un même département. Il faut rappeler que dès que deux sections existent dans un département, elles peuvent créer une fédération. Cela permet de renforcer la visibilité de la LDH sur le terrain, de mener des actions en direction des préfetures, des conseils départementaux, et de construire des partenariats avec toutes les structures qui ont une présence à cet échelon.

Les comités régionaux

Les régions et leurs comités régionaux jouent un rôle déterminant pour le développement de la LDH. Selon leur taille, la structuration sous l'ancien découpage administratif a été conservée dans certaines régions sans que cela ne nuise significativement à l'efficacité des actions à cet échelon. Cependant, la place et le rôle des délégués régionaux et déléguées régionales (DR) a été interrogée dans le cadre du processus « Avenir de la LDH » et de la réforme des statuts, dans le sens de leur donner une place plus importante au Comité central (voix délibérative au lieu de voix consultative...). Les comités régionaux ont été parties prenantes de la réflexion sur l'évolution des statuts (réunions en visioconférence).

Des sections...

Focus 1

Les activités en direction des enfants et des jeunes

Le concours des « Ecrits pour la fraternité » connaît un réel succès. En juin 2021, la remise des prix a pu avoir lieu. 52 œuvres (31 collectives et 21 individuelles) ont été primées au niveau national. Près de 200 personnes étaient présentes pour découvrir les œuvres et les lauréats. Le thème était : « Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants » d'après un proverbe africain, cité par A. de Saint-Exupéry dans *Terre des hommes*. Ce sujet lié à l'environnement a enthousiasmé les participants, les lauréats ont d'ailleurs tenu à remercier la LDH de leur avoir permis de s'exprimer sur ce sujet qui les préoccupe. Ce sont plus de 2 000 jeunes qui ont participé à ce concours. Les concours de plaidoiries se développent, c'est un exemple extraordinaire d'apprentissage de la citoyenneté. Ce programme a vocation à devenir national.

La LDH en résidence est un autre exemple qui permet de donner la parole aux jeunes ; développé en Midi-Pyrénées, ce dispositif est aussi mis en place par de plus en plus de sections.

La plaquette « La LDH en action » auprès des jeunes qui décrit ces trois actions a bien joué son rôle d'incitation et de mutualisation. C'est un outil indispensable pour se présenter auprès de partenaires et d'établissements scolaires. Rappelons que la LDH est une association agréée par l'Education nationale.

Il faut ajouter aussi notre partenariat avec Educadroit, plateforme mise en place par la DDD pour l'éducation aux droits. Des formations aux outils pédagogiques sont organisées régulièrement ; en 2021 et 2022, elles ont été mises en place également en régions avec la collaboration de déléguées régionales et de délégués régionaux.

Focus 2

La lutte contre la pauvreté

La section de Quimper (29) s'est très fortement engagée dans une réflexion et une action de lutte contre la pauvreté autour du revenu universel inconditionnel (RUI), avec la publication d'un livre blanc, de fiche-argumentaires, et des contacts avec les municipalités de la communauté d'agglomération.

La section a participé à la Journée mondiale du refus de la misère du 17 octobre, avec distribution d'une soupe gratuite sur le marché, et a aussi organisé une conférence sur la pauvreté pour lutter contre les idées fausses et échanger avec la population.

La section a sollicité une rencontre avec tous les maires de l'agglomération, les parlementaires, le président de l'association départementale des maires de France pour participer à une table ronde sur la lutte contre la pauvreté.

Enfin la section est membre de nombreux collectifs (Alerte, la Fédération des acteurs de la solidarité-Fas Bretagne...) et participe aux manifestations sur différents thèmes : logement, alimentation avec le Secours populaire, le Secours catholique, la Fondation Abbé Pierre...

Focus 3

La lutte contre les discriminations

La section de Toulon-La Seyne (83) a produit une brochure « Pour la reconnaissance des droits des personnes LGBT+ », en lien avec le GT « LGBTI ». Une exposition a également été créée sur ce même thème. Des matériels ont été diffusés lors d'une soirée organisée par la section sur le sujet plus large de la « lutte contre les discriminations », avec une intervention de Fabienne Messica.

Focus 4

Une intervention dans les prisons

Localement, des liens spécifiques sont noués par les sections avec des services de l'Etat. Par exemple, à la demande du conseil départemental de l'accès aux droits (CDAD) de l'Indre (36), une convention a été signée avec la section Châteauroux et Indre, le CDAD, les directrices de la centrale et du centre pénitentiaire et le directeur du service pénitentiaire d'insertion et de probation (Spip), afin de donner aux détenus étrangers en fin de peine les informations nécessaires notamment à la délivrance de titre de séjour. Ces interventions se font à la demande à la centrale de Saint-Maur, et deux fois par mois le lundi au centre pénitentiaire.

Focus 5

La section de la LDH du Pays royanais organise ses 6^e Rencontres du livre et du citoyen sur ce sujet complexe qu'est le droit à la liberté d'expression, son application, ses contraintes, au fil de l'histoire ou actuellement, dans le domaine de la culture, du politique, des médias... Deux jours de réflexion (février 2022) à travers des tables rondes, des rencontres d'auteurs, des expositions, des tables de libraires et d'éditeurs et autres supports.

Des actions ont lieu en amont de ces rencontres : des lectures par Les Diseurs de mots dans plusieurs médiathèques ou librairies de la région, des expositions à la galerie du Relais à Saint-Georges-de-Didonne (dessins Hani Abbas ; « Cartooning for peace » ; « Dessinemoi le droit » ; « Les censurés de la littérature » ; « Décryptons l'info » ; travaux d'enfants sur le thème de la liberté).

Des fédérations

Focus 1

Les quatre sections locales de la fédération des Landes (101 adhérents) de la LDH animent sur le territoire du département diverses actions, projets, interventions autour de trois axes : les actions en faveur des jeunes, public scolaire, périscolaire et parents (« Ecrits pour la fraternité », concours de plaidoiries sur les droits de l'Homme... 811 enfants et jeunes mobilisés), les actions en direction de tout public (ciné-débats, stage citoyenneté, repas partagés, tenue de stands), et le soutien individuel aux personnes qui sollicitent les sections pour l'accès aux droits : permanence et ateliers pour accompagner les personnes dans leurs démarches administratives.

Focus 2

En 2021, la fédération du Val-de-Marne a pu maintenir neuf réunions qui ont permis des échanges sur les pratiques des sections parmi lesquelles les interventions en milieu scolaire, la tenue des permanences d'accueil des étrangers, les ciné-débats, les conférences et réunions publiques, qui sont toujours très enrichissantes. La fédération anime une page Facebook qui lui permet de diffuser auprès de 935 abonnés ses mobilisations et celles de ses partenaires. Elle a interpellé les élus locaux lors du vote des lois de sécurité globale et loi du renforcement des valeurs de la République et a signifié toutes ses réserves quant à la mise en place d'une charte de la laïcité par le nouveau conseil départemental. Elle reste mobilisée au sein du collectif Romeurope94 pour une réelle résorption des bidonvilles, très nombreux dans le département, et au minimum pour le respect de leurs obligations par les municipalités. Lors du débat sur l'avenir de la LDH, la pertinence de l'échelon fédéral a été souligné tant pour sa communication que pour sa représentativité territoriale.

Des comités régionaux

Focus 1

Les activités de formation dans plusieurs régions

Parmi leurs activités, certains comités régionaux ont développé particulièrement celle de la formation interne. Sur des outils (plateforme « Partage » – en Bretagne, en Ile-de-France, en Paca...), sur des pratiques de terrain (accompagnement des migrants, interventions scolaires – en Bretagne, en Languedoc-Roussillon, en Bourgogne-Franche-Comté), sur des thèmes particuliers (laïcité, environnement, lieux de privation de liberté – en Languedoc-Roussillon, en Bretagne, en Nouvelle-Aquitaine). Cette activité de formation s'appuie principalement sur les ressources humaines locales, ce qui est à encourager, et parfois sur des personnes ressources nationales. Elle met également en évidence la nécessité pour la LDH de produire un catalogue des formations nationales et locales (à tous les échelons) pour favoriser les échanges, développer les mutualisations et obtenir des subventions.

Focus 2

Région Hauts-de-France : développer l'éducation à la citoyenneté

Comme évoqué plus haut, le développement des activités d'éducation à la citoyenneté des années antérieures a engendré l'idée de créer un poste dédié à cette activité grâce à un montage financier expérimental et innovant, alliant appel à la générosité publique, recherche de fonds au niveau régional (fondations d'entreprise), au niveau national (subventions). Ce montage a permis la création d'un poste national affecté dans la région et a interrogé des ligueuses et

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

ligueurs sur les sollicitations potentielles, ouvrant ainsi un débat plus général à l'échelle de la LDH sur le mécénat et le sponsoring.

Une évaluation est prévue à mi-parcours.

3. Les finances et le développement des ressources

Le rapport financier du trésorier sera traité dans un document spécifique. Dans le contexte difficile de l'année 2021, le budget a été globalement tenu.

Les fonds propres :

- **Les cotisations** : il faut rappeler encore et toujours la nécessité de développer les appels à adhérer au sein de chaque section, puisque les cotisations constituent une part importante des ressources de la LDH et garantissent notre indépendance. Les occasions sont nombreuses de rencontrer des sympathisants lors de manifestations, de réunions publiques, de ciné-débats... Il faut saisir toutes ces opportunités pour dire : « *Nous avons besoin de vous, adhérer c'est permettre à la LDH de poursuivre ses actions pour défendre les libertés, les droits, la laïcité... et c'est aussi un premier acte militant* ».

Pour mémoire, le paiement par prélèvement automatique augmente sensiblement et permet de fidéliser les adhérentes et les adhérents (plus de 800 personnes).

- **Les dons** : plusieurs initiatives ont été prises pour développer les libéralités : tracts divers, encarts dans la revue *Droits & Libertés*, dans *LDH Info*, sur le site... Une évolution positive qui doit être poursuivie dans un cadre plus cohérent.

- **Les subventions** : les subventions nationales fonctionnent pour la plupart sur des appels à projets. De plus en plus de fonds étant territorialisés, nous invitons les sections, fédérations et comités régionaux à être attentifs aux possibilités de demandes de subventions : le service administratif et financier peut accompagner le réseau LDH dans ces démarches.

- **Le mécénat** : la Macif a renouvelé son soutien à la LDH. Après la réalisation d'un guide d'accès aux droits pour les personnes en situation de handicap, un guide pour les jeunes de 16 à 25 ans est en cours de réalisation. Espérons que la situation sanitaire permettra de reprendre une dynamique de cafés mutualistes.

D'autres sources de cofinancement dans le secteur de l'économie sociale et solidaire sont à rechercher.

Les conclusions définitives d'un rapport de la Cour des comptes (CDC) sur la gestion et les finances sont positives et ont permis de pointer, comme cela est d'usage, les marges de progression de la LDH en la matière : guide de procédures, simplification des écritures entre les différents échelons de l'association...

La nécessité de se projeter à moyen terme : en lien avec les points précédents, la LDH doit pouvoir bâtir des projections à moyen terme (une période de trois ans semble raisonnable) pour mieux anticiper sur sa capacité d'action au regard de l'évolution de ses charges fixes et de ses produits.

4. L'avenir de la LDH

Le processus « Avenir de la LDH » s'est poursuivi activement depuis la convention de 2021. Après la phase d'enquête, deux documents ont été réalisés pour servir de support à des débats internes sous de multiples formes (la phase de débats a débuté en octobre 2021) :

- un document sur le projet associatif et son organisation (à retrouver sur

<https://partage.ldh-france.org/s/QfBpDitKiwK2GEM>),

- un dossier pour accompagner les débats à propos du nom de l'association (à retrouver sur

<https://partage.ldh-france.org/s/NnWRHEXlKtZFBKr>).

Chaque dossier a été accompagné d'une fiche de restitution pour faciliter le recueil des éléments de synthèse des échanges.

La phase de débat visait une double fonction :

- mettre en réflexion un maximum de ligueuses et ligueurs sur les enjeux et les problématiques de l'avenir de l'association et ainsi les sensibiliser et les responsabiliser sur ce devenir ;

- contribuer à formuler des propositions d'évolutions, de transformations, d'expérimentations.

Afin de faciliter la prise de parole de toutes et tous, des méthodes d'animation ont été suggérées (l'alternance de temps de travail en plénière et en groupes ; le « world café » ; la méthode « Polaröid » ; le débat mouvant ; les groupes d'interviews mutuels...).

RAPPORT D'ACTIVITÉ DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Un dossier avec des fiches pédagogiques a été mis à la disposition des structures LDH, vous pouvez le retrouver sur <https://partage.ldh-france.org/s/rmdGsS5RBoi4idF>.

Pour mémoire, les débats s'inscrivaient dans un double agenda :

- le court terme, avec la préparation du congrès 2022 pour les éléments nécessitant des modifications statutaires ;
- le moyen et long terme, pour prendre le temps de l'approfondissement de la réflexion et permettre des expérimentations.

Dans ce cadre, deux journées de travail spécifiques du Comité central se sont tenues, l'une sur son avenir du (en appui sur les remontées concernant ses fonctions, sa composition, ses modalités de fonctionnement, il a réfléchi sur lui-même et son avenir le dimanche 3 octobre 2021 : retrouvez la synthèse des réflexions sur

<https://partage.ldh-france.org/s/4brGsgbgRySfrtS>); l'autre sur l'avenir des groupes de travail (également en appui sur les remontées de la phase d'enquête, journée tenue le dimanche 7 novembre 2021 avec les membres du Comité central, incluant les animateurs/animateuses des groupes de travail (GT)) et les délégués régionaux (DR), pour réfléchir à la place desdits GT dans l'association, leurs fonctions, composition et modalités de fonctionnement. Retrouvez la synthèse sur

<https://partage.ldh-france.org/s/5oWyRRH4oWTTnD8>).

Les éléments remontés engendrant des transformations statutaires portent sur trois dimensions :

- l'article 1 pour préciser l'objet de l'association, avec notamment la volonté d'intégrer les enjeux environnementaux et de renforcer la notion de citoyenneté ;
- le nom de l'association ;
- le Comité central : sa dénomination, sa composition, ses modalités d'élection.

L'ensemble des éléments remontés liés à ces sujets ont été intégrés au cours de quatre séquences de travail du Comité central consacrées aux statuts : les 8, 17 et 21 janvier, ainsi que le 5 février 2022.

Le processus est actuellement dans une phase de synthèse et de problématisation :

- synthèse des auditions sur le mandat de la LDH avec, en cours de rédaction, un document en deux parties : la première présentera les constats qui impactent le mandat de la LDH en venant percuter d'anciennes certitudes, la seconde esquissera différents enjeux à prendre en compte et travailler pour mieux aborder présent et avenir. Une contribution au cœur de laquelle apparaît un enjeu central et transversal, autour de la nécessité de repenser et redonner vigueur à la démocratie et à la citoyenneté :

- synthèse des restitutions des débats internes. Plus de quarante débats se sont tenus, d'autres sont en cours. Au-delà de la synthèse des échanges, le document s'efforcera de relancer la réflexion en proposant quelques pistes concrètes. L'idée étant de poursuivre la dynamique par des rencontres croisées entre sections de proximité, chaque espace de débat déterminant les questions qui lui apparaissent les plus pertinentes. La réflexion sur le mandat s'inscrira dans cette même dynamique avec des temps d'approfondissement et de débats en régions et la poursuite d'un travail avec des personnes ressources.

Conclusion

Ce rapport est loin d'être exhaustif mais il donne à voir l'importance et la multiplicité des actions menées à tous les échelons de notre association et ce, malgré un contexte sanitaire qui reste tendu. La LDH dans son ensemble a su s'y adapter, même si des sections ont pu en souffrir. Il faut saluer les efforts de toutes et tous et en particulier le travail des salariés du siège soumis aux aléas des consignes sanitaires.

A travers ces actions multidimensionnelles, la LDH démontre sa nécessité et sa force. Cela ne doit toutefois pas masquer les faiblesses actuelles, notamment la stagnation du nombre d'adhérents. On pouvait espérer mieux, au vu de l'implication sans faille de la LDH à défendre les valeurs de liberté, d'égalité et de fraternité. Sans doute, les divisions exacerbées qui traversent notre société y sont-elles pour quelque chose, comme elles traversent aussi notre association. Il est d'autant plus essentiel de réaffirmer et de faire vivre encore et toujours ces valeurs qui nous constituent, dans un monde où les menaces subtiles ou brutales cherchent à les retourner.

La somme des investissements de chaque ligueuse et ligueur que ce rapport tente de refléter est un encouragement. La LDH est bel et bien vivante et dynamique, consciente de ses faiblesses, de ses forces et de ses potentialités, comme le montre déjà si bien le processus « Avenir de la LDH ».

**Pour le secrétariat général,
Roland Biache
Martine Cocquet
Christiane Véron
Vincent Rebérioux**